

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 18 OCTOBRE 2021

à 19 H 00

Centre des Congrès d'Epinal - Salle de Conférences

(7, avenue de Saint-Dié - 88000 EPINAL)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Lundi 18 octobre 2021 à 19 h 00
Centre des Congrès d'Epinal - Salle de Conférences
7, avenue de Saint Dié - 88000 Epinal

Affichage - article L 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Epinal - 7, avenue de Saint Dié à Epinal, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du douze octobre deux mil vingt-et-un, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel HEINRICH, Président, a ouvert la séance, en présence des Membres du Bureau :

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, R. Alémani, V. Marcot, Y. Villemin, P. Boeuf, C. Haxaire, P. Hauller, F. Dulot, L. Rayeur-Klein, B. Jourdain, M. Barboux, E. Garion, P. Nardin, D. Bourquin, E. Del Génini, F. Drevet, T. Gaillot, A. Laurent, C. Marchal, B. Marquis, D. Mathis, C. Paillard, MC. Serieys

Excusés : Madame et Messieurs M. Fournier, S. Poirier (pouvoir à Monsieur D. Bourquin), C. Bertrand (pouvoir à Monsieur C. Haxaire), D. Lagarde

Absent : Monsieur P. Remy

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Laurence RAYEUR-KLEIN a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du lundi 6 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1 - Cession de parcelle Zone Epinal-Nomexy

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une parcelle d'environ 11.200 m² à provenir de la parcelle cadastrée AA 188, sise Commune de Nomexy, Zone Epinal-Nomexy, au profit de la Société BLEU MERCURE, au tarif de 25 € hors taxe par mètre carré et a donné agrément de cession à la SEBL Grand Est.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

2 - Cession de parcelle Zone Epinal-Nomexy

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une parcelle d'environ 100.000 m² à provenir de la parcelle cadastrée AA 188 et d'un talus de 9.350 m², sise Commune de Nomexy, Zone Epinal-Nomexy, au profit de la Société LUCART SAS, au tarif de 21 € hors taxe par mètre carré et de 1 € pour le talus, à accorder un droit de préférence pour une parcelle jouxtant de 45.000 m² pendant 4 ans et a donné agrément de cession à la SEBL Grand Est.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

3 - Cession d'une parcelle Zone de Maximont Bas à Golbey

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une emprise de 4.000 m² à provenir de la parcelle cadastrée BC 282, sise Commune de Golbey, Zone de Maximont Bas, au tarif de 40 € HT / m² au profit de la Société D2M.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

4 - Cession d'une parcelle Zone de Maximont Bas à Golbey

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une emprise de 2.000 m² à provenir de la parcelle cadastrée BC 282, sise Commune de Golbey, Zone de Maximont Bas, au tarif de 40 € HT / m² au profit de la Société Stobel Energie.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

5 - Cession d'une parcelle Zone de La Voivre à Epinal

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de la parcelle cadastrée BW 245 d'une surface d'environ 1.290 m², sise Commune d'Epinal, Zone de La Voivre, au tarif de 65 € HT / m² au profit de Docteur Charlotte FAUCHER-PIERRAT.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

6- Cession d'une parcelle Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de la parcelle cadastrée AO 882 d'une surface de 13.912 m², sise Commune de Capavenir Vosges, Zone Inova 3000, au tarif de 20 € HT / m² au profit de la coopérative SCAB.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

7 - Cession de parcelle à la Vôge-les-Bains

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de la parcelle cadastrée AD 508 d'environ 1.992 m², sise Commune de la Vôge-les-Bains, au profit de la Commune de la Vôge-les-Bains, pour un montant de 3.000 € HT.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

8 - Cession d'un bâtiment site des Tréfileries

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'un bâtiment cadastré F 883 sis Moulin de Granges à Hadol, au profit de Emilien PERRY pour un montant de 12.000 € HT.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

9 - Acquisitions de parcelles

9/1 - Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé l'acquisition des parcelles cadastrées AO 464 de 30.786 m² (18.021 m² situés en zone UY et 12.765 m² situés en zone N), AO 850 de 575 m² et AO 431 de 6.904 m², sises à Capavenir Vosges, Zone INOVA 3000, propriétés de la Commune pour un montant de 212.000 € HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9/2 - Point ajouté à l'ordre du jour suite à la demande de l'Etablissement Public Foncier Grand Est

Le Bureau Communautaire a approuvé la régularisation de la délibération du 28 juin dernier relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention de projet « Epinal - Rue de Nancy - Extension du bâtiment Quai Alpha - Pôle Image » avec l'Etablissement Public Foncier Grand-Est en y ajoutant l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC n°49 d'une surface de 149 m².

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - Ecoparc à Chavelot

Le Bureau Communautaire a approuvé le compte-rendu annuel aux collectivités de l'opération d'aménagement de l'Ecoparc à Chavelot transmis par la Société d'Equipement du Bassin Lorrain Grand Est arrêté au 31 décembre 2020 et a approuvé l'avenant n°3 à la concession.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - Zone d'activité Epinal-Nomexy

Le Bureau Communautaire a approuvé le compte-rendu annuel aux collectivités de la zone d'activités Epinal-Nomexy transmis par la Société d'Equipement du Bassin Lorrain Grand Est arrêté au 31 décembre 2020 et a approuvé l'avenant n°11 à la concession.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 - Extinctions de créances

Le Bureau Communautaire a admis des créances éteintes sur le Budget Général et les budgets annexes Assainissement régie, Assainissement DSP, Eau régie et Eau DSP.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 - Groupement de commandes avec la Commune de Archettes

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux d'aménagement et de réseaux de la rue Champ Hacquin sur la Commune de Archettes et a désigné un représentant titulaire et son suppléant appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ÉLUS À L'UNANIMITÉ

Titulaire : M. Didier MATHIS
(Uxegney)

Suppléante : Mme Marie-Christine SERIEYS (Epinal)

14 - Groupement de commandes avec la Commune de Vincey

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux d'aménagement et de réseaux de la rue général Leclerc sur la Commune de Vincey et a désigné un représentant titulaire et son suppléant appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ÉLUS À L'UNANIMITÉ

Titulaire : M. Didier MATHIS
(Uxegney)

Suppléante : Mme Marie-Christine SERIEYS (Epinal)

15 - Groupement de commandes avec la Commune de Xertigny

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux de la phase 2 de l'aménagement de bourg, rue Patch, rue du Canton de Firminy et place Bidaud sur la Commune de Xertigny et a désigné un représentant titulaire et son suppléant appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ÉLUS À L'UNANIMITÉ

Titulaire : M. Didier MATHIS
(Uxegney)

Suppléante : Mme Marie-Christine
SERIEYS (Epinal)

16 - Fonds de concours exceptionnels

Le Bureau Communautaire a approuvé, pour les projets communaux à vocation sportive et culturelle inscrits à la contractualisation avec le Département (participation financière de 5 % du montant HT de la CAE), le versement de fonds de concours exceptionnels de la Communauté d'Agglomération d'Epinal aux communes suivantes :

- 16/1 - Commune de Epinal ;
- 16/2 - Commune de La Vôge les Bains ;
- 16/3 - Commune de Uriménil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17 - Fédération Française des Sports de Glace

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention d'objectifs avec la Fédération Française des Sports de Glace relative au versement d'une subvention d'un montant de 37.000 € dans le cadre de l'organisation des Masters de patinage qui ont eu lieu du 30 septembre au 2 octobre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 - Cie des Jolies Mômes

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec la Cie des Jolies Mômes, la convention d'objectifs 2021/2022 pour la conduite des ateliers théâtres et des spectacles organisés sur le territoire pour un montant total de 38.600 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19 - Ecole de musique de Chavelot

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention d'objectifs pour le versement de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'école de musique de Chavelot pour un montant de 36.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20 - Ecole de musique du Val de Vôge

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention d'objectifs pour le versement de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'école de musique du Val de Vôge pour un montant de 21.600 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21 - Harmonie du Val de Vôge

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention d'objectifs pour le versement de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'Harmonie du Val de Vôge pour un montant de 7.500 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22 - Conventions avec les Voies Navigables de France

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec les Voies Navigables de France, la signature des conventions d'occupation du domaine public fluvial pour ouvrages, réseaux d'eau/assainissement et rejets fixant les conditions financières d'occupation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 19 octobre 2021,
Le Président,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Heinrich', is written over the seal.

Michel HEINRICH